

QUELLES CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR LE CEJ JR ? L'AVIS DES LAURÉATS EN PAYS DE LA LOIRE

Les lauréats ligériens de l'appel à projets CEJ JR (Contrat d'engagement jeune - Jeunes en rupture) étaient réunis récemment pour partager leurs bonnes pratiques et échanger autour des critères de réussite de leurs initiatives.

À la suite de la mise en place en mars 2022 du Contrat d'engagement jeune (CEJ) (<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/ContentMedia/OPDL/ARTICLES/2022/Le-Contrat-d-engagement-jeune-est-lance>), qui propose aux jeunes (16-25 ans) éloignés de l'emploi un accompagnement renforcé en vue de leur insertion, il est apparu que certains jeunes en situation de grande précarité (absence de revenus, de logement, problématiques de santé physique et mentale, illettrisme...) pouvaient rester exclus ou en marge de ce dispositif. C'est dans ce contexte que le ministère du Travail a décidé de déployer, fin 2022, le volet "Jeunes en rupture" (JR) avec l'objectif d'accompagner le public visé vers le CEJ.

Aussi, le 15 février la Dreets a réuni les lauréats qui ont pu, après une introduction sur les enjeux, portée par François Gautier, Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté et Laurence Artaud-David de la Dreets, échanger sur la mise en œuvre du CEJ JR.

"ALLER VERS" POUR MIEUX REPÉRER ET MOBILISER

Des appels à projets régionaux CEJ JR ont ainsi été lancés, avec l'objectif de favoriser :

- Les démarches de repérage, "d'aller-vers" les jeunes en rupture, et de mobilisation en amont de la contractualisation du CEJ.
- La construction d'une offre spécifique de co-accompagnement, avec la Mission locale par l'apport de solutions devant pouvoir agir de manière simultanée et coordonnée sur l'ensemble des difficultés.
- Le co-accompagnement dans le cadre du CEJ construit par le lauréat avec la Mission locale, en proposant au jeune des actions adaptées à sa situation, dans le but de sécuriser la réussite du CEJ et son insertion dans l'emploi durable.

En Pays de la Loire, six projets, portés par cinq structures, ont été retenus :

- GCSMS l'Appui (<https://lappui.fr/>) (Mayenne) : le projet de ce groupement de coopération sociale et médico-sociale prévoit un partenariat spécifique avec des partenaires de prévention spécialisée et logement : association Les 2 Rives, centre de ressources en mobilité, bailleurs sociaux, etc.
- Inalta 72 (<https://www.inalta.fr/>) (Sarthe Nord + Sarthe Centre) : ces deux projets sont portés par une structure de prévention spécialisée. L'objectif est l'essaimage transformé d'une action PIC repérage avec un partenariat mobilité (Carbur'Péra) et logement (Tarmac).
- Aide Accueil (<https://aide-accueil.fr/>) (Maine-et-Loire) : projet porté par une structure dont l'objet social vise l'accueil, l'hébergement et l'insertion de personnes majeures en grande difficulté.
- UDAF 49 (<https://www.udaf49.fr/>) (Maine-et-Loire) : projet porté par une Union départementale des associations familiales (Udaf) en partenariat avec deux associations intervenant sur le champ du logement et de la mobilité : Afodil et Habitat Jeunes, et un partenariat envisagé avec des SIAE (Structures de l'insertion par l'activité économique).
- Tréméac (<https://www.centretremeac.fr/%20>) (Loire-Atlantique) : projet porté par une structure d'hébergement social pour jeunes en difficulté. Partenariat avec la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) et Adelis (logement).

QUELLES CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR LE CEJ JR ?

Ces lauréats, leurs partenaires et les représentants des Missions locales de leurs territoires étaient réunis le 15 février dernier, à Nantes, pour une après-midi d'échanges. Dans un premier temps, les participants ont pu **partager leurs bonnes pratiques sur les thèmes du repérage du jeune** (tester les maraudes numériques, créer des événements ludiques et gratuits, favoriser des lieux de rencontre neutres...) **et du partenariat** (organiser des temps collectifs pour mieux se connaître, miser sur les complémentarités, travailler avec les collectivités pour mieux appréhender le territoire...).

Dans un second temps, **chacun a été invité à s'exprimer sur les conditions de réussite du CEJ JR, lors de chacune des quatre phases du dispositif** puis à voter pour les propositions lui paraissant les plus pertinentes. Voici ce qu'il en est ressorti pour chacun des thèmes :

POUR QUE LE REPÉRAGE DU JEUNE RÉUSSISSE, IL FAUT ABSOLUMENT :

- Favoriser la libre adhésion du jeune.
- Donner de l'autonomie aux lauréats et aux Missions locales concernant les règles d'entrée du jeune dans le co-accompagnement.
- Identifier les dispositifs et outils déjà existants pour le repérage des jeunes.
- Travailler en lien avec les partenaires.
- Bien identifier le public cible.

Orientation Pays-de-la-Loire - CARIF-OREF des Pays de la Loire - 28/03/2024 10:55:00 POUR QUE LA MOBILISATION DU JEUNE RÉUSSISSE, IL FAUT ABSOLUMENT :

- Garder à l'esprit la finalité de la mobilisation, qui est de faire de ces jeunes des citoyens libres de leurs choix, heureux.
- Être à l'écoute, se donner le temps.
- Mettre en œuvre des actions concrètes : chantiers éducatifs, sport, culture, être dans le "faire".
- Ne pas forcément communiquer sur le mot "rupture", trop stigmatisant pour le jeune.
- Penser à des périodes de répit, de non-mobilisation : privilégier des solutions santé, logement, bien-être, avant de mobiliser le jeune sur le projet d'insertion professionnelle.

POUR QUE L'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SIGNATURE DU CEJ RÉUSSISSE, IL FAUT ABSOLUMENT :

- Co-construire le plan d'actions avec le jeune, le lauréat et la Mission locale.
- Établir un lien de confiance avec le jeune.
- Individualiser les parcours.
- Alléger les démarches administratives.
- Bénéficier de temps.

POUR QUE LE DÉROULÉ DU CEJ RÉUSSISSE, IL FAUT ABSOLUMENT :

- S'adapter à la réalité du jeune et adapter le rythme, les exigences.
- Expliciter dès le début la répartition des rôles entre les acteurs et réajuster si besoin.
- Échanger régulièrement, communiquer tous ensemble avec le jeune.
- Maintenir le travail d'accompagnement conjoint (lauréat/Mission locale) auprès du jeune.
- Assouplir les modalités du CEJ, notamment le rythme des 10 à 15 heures d'activités prévues dans le dispositif.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Consultez le rapport de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) sur la mise en œuvre du CEJ JR (https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/02/2024_Rapport-intermediaire-CEJ-JR.pdf)
- Retrouvez la fiche du dispositif CEJ (<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/donnees/fiche-dispositif/715>)

Cariforef des Pays de la Loire, mars 2024